

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue au bureau municipal du secteur Laverlochère, le 2 mars 2020 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller  
Monsieur Claude Lemens, conseiller;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller.

Est absent :

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### 2.- Mot du maire

Le mot du maire a été reporté à la séance du 6 avril 2020 qui se situe à Angliers.

#### 3.- Adoption de l'ordre du jour.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

20-03-34

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toutes modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 4.- Adoption du procès-verbal du 3 février 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 février 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture;

20-03-35

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 5.- Période de questions et demande verbale.

Les gens présents dans la salle posent leurs questions.

#### 6.- Revenus

##### REVENUS FÉVRIER 2020

Location salle	175.00 \$
Ménage salle âge d'or	294.73 \$
Mutation	117.42 \$
Terrain cimetière	200.00 \$
Ent. Ménager Promoteurs	176.31 \$
Location bur. Promoteurs	900.00 \$

Taxes à rec	3 265.77 \$
Foncières	66 064.38 \$
Aqueduc	7 213.26 \$
Égout	3 365.78 \$
Traitement des eaux	4 206.20 \$
Mat. Résiduelle	9 953.55 \$
Photocopies	229.23 \$
Intérêts	193.95 \$
Pub. Journal	64.00 \$
Dérogation mineure	50.00 \$
Arrondissement	0.11 \$
Épinglette	7.25 \$
Location du fiche	15.00 \$
<b>Total:</b>	<b><u>96 491.94 \$</u></b>

#### 6.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

20-03-36

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron que les dépenses présentées pour le mois de mars 2020 soient autorisées pour des factures s'élevant à 164 127.94 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 18 720.03\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 27 février 2020, totalisant des dépenses de 182 847.97\$, plus une somme de 17 326.21\$ consignée au rapport des salaires nets du 24 février 2020, le tout totalisant 200 174.18\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.- Correspondance.

##### 7.1.- Demande citoyenne des propriétaires du matricule 1954 11 8354

Les propriétaires demandent un niveau de taxation moins élevé au niveau des égouts. Ils n'utilisent pas le service, ils aimeraient payer le frontage à un taux moins élevé. Ils utilisent une fosse septique. Ce dossier sera analysé pendant le mois de mars avant une prise de décision.

##### 7.2.- Adhésion Carrefour Action Municipale et Famille

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour Action Municipale et Famille nous sollicite pour renouveler notre adhésion cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adhéré par les années passées;

20-03-37

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens de renouveler notre adhésion qui est d'un montant de 88.53 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### 7.3.- Suivi sur le souper des bénévoles

Madame Jacqueline Boucher voudrait savoir ce qui a été décidé pour le souper des bénévoles.

Ce point sera discuté lors de la réunion de travail des conseillers le 23 mars.

#### **7.4.- Demande de participation au recueil détachable des activités et des attraits touristiques du journal Le Reflet**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçu du journal Le Reflet pour publiciser les activités et les entreprises de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** le caractère régional du journal;

**CONSIDÉRANT** que nous avons participé par les années passées;

20-03-38

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'accepter leur offre pour 430\$ plus taxes pour une pages complète de publicité, dans un cahier détachable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.5.- Demande d'adhésion annuel à TV Témis**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par TV Témis;

**CONSIDÉRANT** le caractère régional de l'organisation;

20-03-39

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'offrir un don de 100\$ à TV Témis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **7.6.- Demande de la CDCT pour appui au projet – Jumelage communautaire des municipalités et conseils de bandes**

Une présentation de ce projet sera faite à la MRC le 12 mars prochain. Une décision sera prise à la suite de cette présentation.

#### **7.7.- Adhésion 2020 Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue**

Aucune adhésion ne sera faite en 2020.

### **8.- Dossiers municipaux**

#### **8.1.- TECQ**

#### **8.2.- Achat d'enregistreur de débordement**

**CONSIDÉRANT** qu'un enregistreur de débordement est obligatoire dans les installations d'eau usée;

**CONSIDÉRANT** que nos sites à Laverlochère et à Angliers n'en possèdent aucun;

20-03-40

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'acheter 2 enregistreurs de débordement et les accessoires nécessaires pour un montant de 4284\$ avant taxe, afin de se conformer aux exigences.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **8.3.- Don effectué à des organisations religieuses**

Une correspondance entre la MRC et le MAMH a déterminé qu'une municipalité ou une MRC ne peuvent pas accorder d'aide financière afin de procéder à la réfection d'un lieu de culte. Cela a aussi été confirmé pour nos services juridiques. Nous ne pourrions donc pas accorder un don à la Fabrique St-Isidore.

#### **8.4.- Pressurisation réseau aqueduc Laverlochère**

SNC-Lavalin Stavibel inc. a été relancé concernant le projet de pressurisation du réseau d'aqueduc dans le secteur Laverlochère. Une rencontre devrait avoir lieu en mars.

#### **8.5.- Dossier eau potable**

Une demande de suivi a été effectuée sur le dossier de l'eau potable à Angliers. Selon Madame Verreault, conseillère politique au Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une invitation sera transmise sous peu pour présenter la suite du dossier.

#### **8.6.- Réseau routier**

##### **8.6.1- Demande appel d'offre pour abat-poussière liquide**

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire de se procurer de l'abat poussière;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

20-03-41

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien de procéder à un appel d'offres par invitation pour du calcium liquide. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

##### **8.6.2.-Demande d'appel d'offre pour nivelage des routes**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de ses routes;

**CONSIDÉRANT QU'**il sera nécessaire de faire l'entretien d'été de tout le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est estimée à plus de 25 000\$;

20-03-42

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de procéder à un appel d'offres par invitation pour le nivelage des routes. Le directeur général est mandaté pour procéder et obtenir un prix. La municipalité fera un appel d'offres pour 1 an.

Adopté à la majorité des conseillers.

#### **8.7.- Refuge pour animaux (Information)**

Le refuge pour animaux a rencontré plusieurs directeurs généraux de la MRC dans le but de présenter leurs problématiques actuelles. La loi 128 qui entrera en vigueur le 3 mars prochain impose aux municipalités le suivi des chiens dangereux sur son territoire. Ces nouvelles responsabilités amènent un besoin pour un contrôleur animalier dans chacune de nos municipalités. Le refuge regarde la possibilité d'engager un contrôleur animalier pour couvrir le territoire, ainsi que d'une ressource administrative à temps partiel pour s'assurer du suivi des bases de données d'identification des animaux qui seront requises. Cela leur permettrait de combler les besoins de la municipalité au niveau des nouvelles responsabilités.

#### **8.8.- Gouvernance**

### **8.8.1.- Approbation du rapport final dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du programme de fonds conjoncturel de développement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation requiert que le rapport final soit approuvé par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport a été présenté au conseil lors de cette séance;

20-03-43

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pines d'approuver le rapport d'étape présenté ce 2 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Selon la MRC, en avril, des programmes devraient être disponible pour ce genre de demandes.

### **8.8.2.- Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 269 674 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais encourus admissibles s'élèvent à un montant de 464 332.01\$;

20-03-44

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens que la Municipalité de Laverlochère-Angliers approuvent les dépenses admissibles de 464 332.01\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **8.8.3.- Participation congrès FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de la FQM se tiendra du 23 au 26 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année la municipalité envoie des représentants;

20-03-45

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'envoyer 2 représentants au congrès de la FQM 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **8.8.4.- Don terrain 6 259 707 pour le projet E.L.A.N.**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal s'est engagé dans le règlement no 2017-308 a donné un terrain au comité E.L.A.N. Laverlochère;

**CONSIDÉRANT** que le lot 6 259 707 a été cadastré, comme le stipulait la résolution 18-05-136, en préparation à ce don;

20-03-46

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de donner le lot 6 259 707;

**QUE** le maire Daniel Barrette et le directeur général Yan Bergeron, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère tous les documents donnant plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8.8.5 Adoption règlement 2020-02 concernant l'utilisation de conteneur**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Laverlochère-Angliers a compétence en matière d'environnement, de nuisances et de bien-être général de la population en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 3 février 2020 conformément à l'article 445 du code municipal;

20-03-49

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2020-02 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement numéro 2020-02, les dispositions du règlement s'appliquent sur le territoire de la Municipalité de Laverlochère-Angliers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **8.8.6. Présentation du projet de règlement 2020-01**

Présentation du projet de règlement 2020-01.

Le maire Daniel Barrette présente et explique le projet de règlement 2020-01 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans la limite de la municipalité de Laverlochère-Angliers.

#### **8.8.7. Gestion des projets dans nouveaux secteur villégiatures**

Discussion sur la construction des chemins au Lac Robinson et au Lac des quinze. Une évaluation sera faite du coût pour donner la gestion de ses projets à contrats. Présentation en Avril.

#### **8.9.- Ressource humaine**

##### **8.9.1.- Embauche d'un inspecteur municipal**

Des entrevues auront lieu jeudi le 5 mars pour trouver un nouvel inspecteur municipal. Le directeur général, le maire et la conseillère Lyna Pine passeront les entrevues.

#### **9- Rapport des comités.**

##### **9.1.- Brigade incendie**

##### **9.2.- Commission familiale et MADA**

###### **9.2.1- Sondage à effectuer pour l'automne**

Un sondage devra être préparé durant l'été pour être envoyé à l'automne. Une demande sera faite auprès de la corporation ou des promoteurs, afin d'identifier si une de leur ressource est disponible.

##### **9.3.- Corporation de développement de Laverlochère et Angliers**

### **9.3.1.- Gestion et exploitation de lots épars secteur Laverlochère**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une nouvelle résolution pour la gestion des lots épars à cause du regroupement de Laverlochère et Angliers;

20-03-47

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de déléguer à la Corporation de développement de Laverlochère, la gestion et l'exploitation des lots épars, situé dans le secteur Laverlochère, appartenant à la municipalité de Laverlochère-Angliers en conformité avec le plan d'aménagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.3.2.- Gestion et exploitation de lots épars secteur Angliers**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une nouvelle résolution pour la gestion des lots épars à cause du regroupement de Laverlochère et Angliers;

20-03-48

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten de déléguer à la Corporation de développement d'Angliers, la gestion et l'exploitation des lots épars, situé dans le secteur Angliers, appartenant à la municipalité de Laverlochère-Angliers en conformité avec le plan d'aménagement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.4.- Centre communautaire**

### **9.5.- Éducation populaire**

### **9.6.- Les promoteurs d'Angliers**

La rencontre avec les promoteurs devrait être au mois de mai prochain, à la suite d'une discussion avec eux.

### **9.7.- Comité des Loisirs et sports**

### **9.8.- ÉLAN**

### **9.9.- Comité consultatif d'urbanisme**

Une assemblée publique de consultation devra être tenue par le CCU avant le 6 avril. Un avis de cette assemblée devra être affiché avant le 6 mars prochain.

### **10.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**

### **11.- Affaires nouvelles**

#### **11.1.- Grandes priorités SQ**

Ce point a été reporté à la rencontre d'avril

#### **11.2.- Réunion de travail en mars**

Une réunion de travail aura lieu le 24 mars à 19h sur les différents travaux en infrastructures et la TECQ. Nous prévoyons inviter Marie-Christine Bouchard pour nous entretenir de l'émissaire et de la pressurisation du réseau. Une Séance extraordinaire devrait suivre vers 20h30, afin d'approuver les redditions de la TECQ.

### 11.3.- Dossier du mois de mars

Évaluation de location versus achat d'une camionnette

Règlement d'emprunt pour don à E.L.A.N

Évaluation d'achat d'un tracteur pour remplacement backhoe 416

### 12.- Information du maire.

Le bureau municipal dans le secteur Angliers est fermé depuis le 4 février.

Une réouverture sera effectuée lorsque nous trouverons une solution

### 13.- Période de questions.

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

### 14.- Clôture de l'assemblée.

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h44.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire